La fête des fous - « Fais ce que voudras »

La frise des Fous, située au-dessus du portail nord de la cathédrale conserve la mémoire de la fête masquée médiévale. Elle a inspiré un poème à Dedevises du Dézert, dont nous vous livrons ce bref extrait.

La sarabande des Fous représente des sujets bizarres ou obscènes.

Au XIIIe siècle, Noël était jour de fête religieuse, mais aussi de tumulte et de mascarade. Le peuple médiéval s'attroupait devant la porte nord de la cathédrale sur cet espace que l'on appelait "place devant Clermont ", se masquait, dansait, virevoltait "avec des mouvements lubriques et lascifs et des paroles malhonnêtes" (cf. "Traité contre les masques", de Savaron).

Ce bal masqué traversait l'édifice religieux et servait de prétexte à de nombreux larcins.Sous le masque qui garantissait l'anonymat, la plus grande licence était de rigueur. Certains auteurs ont rapproché la fête des Fous des Lupercales romaines. Paradoxalement, cette fête païenne a laissé son empreinte à l'extérieur de la cathédrale, sur son portail nord. De la rue Philippe Marcombes, au-dessous de la grande rosace, on remarque une balustrade à médaillons et une frise où l'imagier s'est plu à représenter la sarabande grotesque des fous. Elle est composée de sujets bizarres ou obscènes. Plusieurs personnages à cornes sont affublés de mitres et de capuchons et des figures à longues oreilles sont parfois ornées de sonnettes.

"Arrière fols, arrière masques !", l'invective de notre illustre compatriote Savaron est restée célèbre. Satanisme, idôlatrerie, hérésie… Jugeant les masques comme des créations du Diable et ceux qui s'en recouvraient comme ses créatures, Savaron milita pour leur abolition et publia en 1608 un "Traité contre les masques ", François 1er, Charles IX et Henri III avaient lancé des ordonnances pour interdire les mascarades, et la justice, prit des mesures sévères, mais il fallut que l'Évêque s'en mêle pour que cette défense soit respectée. Celui de Clermont dut intervenir dans ce sens au XVIIe siècle, en précisant bien que cette mesure s'étendait aux membres du clergé. Finalement, Savaron obtint gain de cause et la plus célèbre des fêtes d'hiver disparut.